



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## TGV Nord

Question écrite n° 6348

### Texte de la question

M. Alain Poyart attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les graves conséquences que risque d'entraîner pour l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe la mise en service en 1996 du TGV en direction de Bruxelles et d'Amsterdam via Lille. En effet, lesdites liaisons sont actuellement assurées via Aulnoye-Aymeries et Maubeuge par des trains « classiques » s'arrêtant dans ces gares, ce qui assure de très bonnes opportunités de liaisons ferroviaires vers Paris pour les habitants de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. Ceux-ci craignent donc de voir supprimer ces opportunités en 1996, ce qui renforcerait l'isolement de cet arrondissement qui souffre déjà de structures routières obsolètes. Aussi, il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Aulnoye et Maubeuge et par conséquent Avesnes-sur-Helpe bénéficient en plus de leur desserte spécifique d'arrêts de trains assurant les liaisons avec Bruxelles et Amsterdam. Une enquête vient d'être menée par la SNCF pour connaître les besoins de la population empruntant ces liaisons afin d'établir une nouvelle grille de desserte à l'horizon de la mise en service du TGV vers le Nord de l'Europe. C'est dans cet esprit qu'un groupe de travail comprenant le Conseil régional de Nord - Pas-de-Calais et celui de la Picardie, la SNCF et le syndicat du Bassin de la Sambre a été mis en place afin d'étudier les résultats de cette enquête. Ceci permettra de définir de premières orientations pour une recomposition de l'offre ferroviaire dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et plus généralement dans la région du Nord - Pas-de-Calais. La SNCF présentera alors aux élus régionaux le projet de grille de desserte du TGV Nord Europe vers Bruxelles et Amsterdam et les repercussions qu'il entraînera sur les dessertes classiques du Nord de la France pour parvenir, après une large concertation, à une grille définitive répondant au mieux aux besoins des populations concernées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Poyart Alain](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6348

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 1993, page 3282

**Réponse publiée le :** 28 mars 1994, page 1554